Fédération des acteurs de la solidarité AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plaidoyer

Accès à la santé pour tous : Prévention et Soins

Positionnement

- **L'accès à la santé ne doit pas dépendre de la situation économique ou sociale.**
- Il n'y a **pas de maladie propre à la précarité**. On constate en revanche un cumul de facteurs de risques, de symptômes et de pathologies qui fragilisent les personnes. La situation économique, sociale ou statutaire sans prise en charge appropriée, a des conséquences inévitables et bien souvent dramatiques sur l'état de santé des personnes.
- **Accompagner vers/dans la prévention et le soin**. Il s'agit d'une condition fondamentale pour un retour vers l'emploi ou vers et dans le logement.

Messages de plaidoyer

Rendre le système de santé réellement universel et équitable pour permettre aux personnes en situation de précarité, quel que soit leur statut administratif d'avoir un accès effectif à la prévention de la santé, aux droits et aux soins :
• Fusionner l'Aide Médicale d'Etat (AME) dans la protection universelle maladie (PUMA) et supprimer le délai de carence
• Rendre accessibles les services professionnels d'interprétariat
• Lutter contre les discriminations dans le domaine de la santé et les refus de soins
• Former et sensibiliser les professionnels du secteur de la santé aux problématiques des personnes en situation de précarité

Renforcer l'offre d'hébergement médicalisé, le développement de dispositifs d'aller vers et la place de la santé au sein des structures : augmentation du nombre de places d'hébergement médicalisé, répartition adaptée des équipes mobiles, et dispositifs médico-sociaux, temps infirmier dans les établissements sociaux.

Former, accompagner les professionnels et les structures, développer des outils sur des thématiques santé spécifiques : santé mentale, accès aux droits, promotion de la santé, accompagnement des conduites addictives (en intégrant l'approche de réduction des risques et des dommages), adaptation au vieillissement et à la perte de mobilité...

Renforcer les coopérations intersectorielles, locales et territoriales, entre secteur social, médico-social, sanitaire pour un accompagnement santé effectif des personnes en situation de précarité (sur les thèmes de santé mentale, addictologie, vie affective et sexuelle, gérontologie, fin de vie...)

Chiffres clés

Selon le rapport annuel 2021 sur la complémentaire santé solidaire (CSS) remis au Parlement, le taux de non-recours à la CSS (avec ou sans participation financière) s'établit à **48 %**, avec un pic à **73 %** pour la CSS payante.

En région AURA:
- **9** Equipes Mobiles Santé Précarité
- **1** ESSIP Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité

Personne ressource

Christèle **HERVAGAULT**
Coordinatrice Santé
christele.hervagault@federationsolidarite.org
06 68 67 21 36

Mise à jour en septembre 2022

Fédération des acteurs de la solidarité AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plaidoyer

Droits des personnes en situation de rue ou de mal-logement (veille sociale)

La veille sociale désigne les activités et services travaillant au service des personnes sans abri ou en détresse (aller-vers, accueil, information, orientation, etc.), tels que les maraudes, Samu sociaux ou équipes mobiles, accueil de jour, bagageries, bains-douches, 115/SIAO, etc.

Positionnement

- L'accès inconditionnel et continu à un hébergement de qualité pour tous, en l'absence d'autres solutions.
- Affirmer et rendre effectif le droit au logement et à l'hébergement pour l'ensemble des personnes à la rue et sans-domicile personnel.
- Aller vers les publics en situation d'exclusion pour lutter contre le non-recours et favoriser l'accès aux droits.

Messages de plaidoyer

Lutter contre les non-recours et pour l'accès aux droits en agissant sur plusieurs biais:

- Le développement des guichets uniques de types accueil de jour
- L'adaptation des services aux besoins des personnes sans-abri, notamment en matière d'accès au numérique (smartphone, internet)
- L'amélioration des conditions d'accueil au sein des structures d'hébergement: humanisation, acceptation des animaux, etc.
- Le respect du droit au séjour dans des délais raisonnables par les préfectures

Soutenir le **développement d'une observation sociale de qualité,** en mettant en exergue les impacts sur les personnes sans domicile pour faire évoluer les politiques publiques

Défendre le droit à l'hébergement et au logement trop souvent mis à mal du fait du déficit de solutions et de la priorisation accrue des publics

Consolider les financements publics des services de veille sociale et **garantir un cadre efficace de concertation territoriale** pour assurer le suivi des réformes du secteur Accueil Hébergement Insertion, dont l'instruction SIAO (mars 2022) et de son impact pour les personnes hébergées / sans abri

Personne ressource

Justine **LEHRMANN**
Coordinatrice régionale Veille Sociale – Hébergement – Logement
justine.lehrmann@federationsolidarite.org
06 22 61 12 16

Chiffres clés

Sources : éclairage régional et national de l'état du mal-logement Fondation Abbé Pierre, CRHH, Collectif des morts de la rue enquête « Dénombrer et Décrire »

- Le nombre de personnes sans domicile en France est mal connu, la Cour des compte estime qu'en 2019, **40000** personnes seraient sans-abri en France.
- L'enquête réalisée à Lyon et Villeurbanne en 2019 par la MRIE auprès de personnes à la rue met en avant le fait que 50% des enquêtés ont **moins de 30 ans**, **75% n'utilisent pas le numérique** dans leurs démarches administratives.
- **587** décès de personnes sans-domicile recensés par le collectif des morts de la rue en 2020 à l'échelle nationale.
- En Auvergne-Rhône-Alpes, le budget exécuté en 2021 pour le financement de la veille sociale s'élève à **15M€** (6% du budget - BOP177).

Autres ressources

- État du mal-logement régional et national de la Fondation Abbé Pierre
- Étude nationale maraudes et Samu sociaux sur le sans-abrisme de la Fédération nationale des Samu Sociaux
- Collectif des morts de la rue, enquête annuelle « Dénombrer et Décrire »

Mise à jour en Septembre 2022

Fédération des acteurs de la solidarité AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plaidoyer

Droits à la participation et Pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité

Positionnement

- **L'expression et la participation citoyenne est un droit pour tous et toutes.**
- **La participation des personnes en situation de précarité doit redonner du sens politique à l'action sociale**, avec une expression plus libre hors des cadres institutionnels.
- **L'accès aux droits des usagers doit aller au-delà des centres d'accueil et d'hébergement**, et s'inscrire à la fois dans un ancrage local, mais aussi dans l'accès aux droits des différentes administrations.

Messages de plaidoyer

- Systématiser à horizon 2024 la **participation de représentant.e.s de personnes en situation de précarité aux instances consultatives existant dans les champs des politiques sociales**, (conseils d'administrations des établissements sociaux et médico-sociaux, des caisses de protection sociale et le cas échéant, dans les cellules de gestion de crise). Prévoir des moyens de formation de ces représentant.e.s aux politiques sur lesquels ils seront amenés à s'exprimer.
- **Reconnaitre le savoir expérientiel des représentants des personnes accompagnées,** en permettant une valorisation de leur expérience et un accès à une rémunération, exclue des bases ressources des prestations sociales et familiales.
- Donner les moyens au réseau Conseil national/régional des Personnes accompagnées-accueillies (CNPA/CRPA) **d'organiser une conférence nationale de lutte contre la pauvreté tous les deux ans** pour formuler leurs propositions au Gouvernement, en rendant obligatoire la participation de représentant.e.s des ministères concernés.
- **Intégrer la participation dans la formation des futurs·es dirigeants·tes et cadres intermédiaires** des établissements sociaux et médico-sociaux et lancer un plan de formation continue pour les professionnels·les en poste avec des personnes ressources comme intervenants.
- **Favoriser la création de collectifs** de défense des droits des personnes en situation de précarité qui agissent de manière indépendante, hors des cadres imposés par l'institution, via des actions de formation, d'auto-organisation.

Chiffres clés

- **300 000** personnes se sont engagées le 21 mai 2022 partout en France pour la journée citoyenne afin de favoriser la création de liens sociaux et d'organiser des projets collectifs. Cette journée est un espoir pour la participation citoyenne et pour l'action collective.
- **0%**: aucune étude/statistique ne montre le taux de mise en œuvre des conseils de la vie sociale dans les établissements sociaux et médico-sociaux pourtant obligatoire depuis 20 ans (loi du 2 janvier 2002).
- **0 donnée** concernant la participation effective des représentants dans les instances consultatives, groupes de travail régionaux sur des thématiques en lien avec le secteur, concertation sur les appels à projet, évaluation.

Personne ressource

Joanna **BARTELLEMY**
Chargée de mission travail social
joanna.bartellemy@federationsolidarite.org
06 52 94 61 12

Mise à jour en Septembre 2022

Fédération des acteurs de la solidarité AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plaidoyer

Droits à un accompagnement digne des personnes vieillissantes en situation de précarité

Positionnement

- Les personnes en situation de grande exclusion connaissent un **vieillissement prématuré**.
- Les **personnes précaires vieillissantes ne doivent pas être les victimes de systèmes trop cloisonnés** entre le social et le médico-social.
- Le **vieillissement, la perte d'autonomie et la mort ne doivent plus être des tabous**, tout le monde a droit à un **accompagnement digne** jusqu'à la fin de sa vie.

Messages de plaidoyer

- Permettre le **décloisonnement des secteurs de l'accueil hébergement insertion et de la gérontologie** au bénéfice de l'accompagnement des personnes âgées en situation de précarité, à différents niveaux: des tutelles (Ministères, DREETS/ARS), des directions et des professionnels (vocabulaire, temporalité, représentations).
- **Développer les actions et dispositifs qui visent ces décloisonnements** via des formations mixtes (fin de vie, vieillissement et précarité, accompagnement des conduites addictives), des immersions croisées et le développement des dispositifs de coordination (AHI-gérontologie).
- **Développer les moyens en vue d'adapter les locaux** d'hébergement et de logement pour répondre aux enjeux du vieillissement et de la perte d'autonomie.
- **Reconnaître les caractéristiques spécifiques des personnes en situation de précarité** (vieillissement prématuré, consommations, addictions, besoins différents d'entrer et de sortir des établissements gérontologiques), et renforcer le repérage de la perte d'autonomie (utilisation de l'échelle d'Auton par exemple).
- **Proposer des solutions concrètes** pour les personnes qui ne disposent pas de droit au séjour et qui connaissent une perte d'autonomie/ handicap.

Chiffres clés

- **87%** des personnes interrogées (hébergement/gérontologie) dans le cadre d'une enquête régionale vieillissement et précarité (2021) connaissent une évolution du public accueilli (évolution des problématiques sociales, de l'isolement).
- **61%** des professionnels interrogés dans cette enquête du secteur de la gérontologie ne savent pas vers qui se tourner s'ils sont en difficulté face à une personne qui connait des troubles psychiatriques ou des conduites addictives donc préfèrent ne pas en accueillir.

Personne ressource

Joanna **BARTELLEMY**
Chargée de mission travail social
joanna.bartellemy@federationsolidarite.org
06 52 94 61 12

Mise à jour en Septembre 2022

Fédération des acteurs de la solidarité AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plaidoyer

Droits culturels pour tous

Positionnement

- Alors que la culture est souvent l'oublié des pouvoirs publics, il faut rappeler et **soutenir que c'est un des premiers leviers pour redonner envie aux personnes concernées** d'où l'importance de faire vivre la culture au sein des structures et de l'inclure dans le projet associatif.

- **Les droits culturels** sont inscrits dans de nombreux textes français et internationaux (déclaration des droits de l'homme, ONU, Unesco, loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions...).

- La co-construction de projets culturels entre professionnels du social, artistes et personnes accueillies contribue grandement à **redonner du sens et de l'intérêt aux métiers de l'intervention sociale**

Messages de plaidoyer

- **Les financements publics (principalement l'Etat) doivent prendre en compte les actions culturelles** comme faisant partie intégrante des missions des associations et les inclure dans les conventionnements et les budgets.

- **Renforcer les liens entre le secteur social et le secteur culturel**, pour une meilleure articulation entre le lieu où résident les personnes en situation de précarité et l'environnement de proximité dans lequel se trouvent les espaces de culture (musées, bibliothèques, cinémas, théâtres...).

- **Former les professionnels du secteur social à la co-construction de projets de création** pour mettre en place des actions de médiation culturelle auprès des publics accueillis/ accompagnés.

- **Transformer les lieux d'accueil et d'hébergement en espaces de culture**, avec des artistes en résidence, des ateliers créatifs animés par des intervenants culturels, des temps d'échanges, mais aussi s'ouvrir vers l'extérieur avec des actions réalisées dans des lieux de culture sur son territoire.

Chiffres clés

- La région Auvergne-Rhône-Alpes compte au total **8770** lieux et équipements culturels labellisés, soit **12%** de l'offre nationale.

- **2 250** lieux de lecture publique, dont 60 % sont des points d'accès au livre qui desservent des communes de moins de 10 000 habitants.

- **22** villes et pays d'art et d'histoire en Auvergne-Rhône-Alpes mettent en lumière des centres historiques et sont des facteurs d'attractivité touristique.

- **940** millions d'euros pour la culture en 2019, par les communes et groupements de communes.

Personne ressource

Delphine **CHARLET**
Animatrice action culture et coordinatrice régionale du programme Respirations
delphine.charlet@federationsolidarite.org
06 10 78 28 78

Mise à jour en Septembre 2022

Fédération des acteurs de la solidarité
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plaidoyer
Accompagnement vers et dans l'Emploi pour tous

Positionnement

- **Tout le monde est employable !** Chacun décide de ses objectifs emploi.
- **Le triptyque "mise en situation d'emploi, formation, accompagnement" doit être à la base des politiques** de lutte contre le chômage de longue durée.
- **La médiation active permet de trouver des solutions de recrutement en entreprise**. SEVE EMPLOI permet d'appliquer cette méthode au sein des SIAE (Structures de l'Insertion par l'Activité Économique).

Messages de Plaidoyer

- Accompagner les adhérents face aux enjeux du secteur, afin de **concilier le développement de l'IAE, la consolidation des modèles économiques des chantiers d'insertion, et la sécurisation des parcours** des publics en insertion, pour maintenir une offre de qualité et de proximité.
- Défendre l'accès à l'emploi pour tous, via un **accompagnement pluridisciplinaire et adapté dans le temps** (santé, accès au logement, mode de garde des enfants), et renforcer la médiation active comme outil d'appui à la relation entreprise et d'accès à l'emploi durable.
- Maintenir et défendre **l'accès à la formation professionnelle**, tant pour les salariés en insertion, avec la pérennisation du PIC IAE (Plan d'Investissement dans les Compétences), que pour les professionnels qui accompagnent les personnes les plus éloignés de l'emploi (La formation ETAIE est un outil de professionnalisation des SIAE).
- Accompagner l'**ouverture du secteur IAE auprès des nouveaux prescripteurs**, et plus spécifiquement ceux des secteurs hébergement-logement-veille sociale, en y structurant et capitalisant le sujet de la place de l'insertion professionnelle.

Chiffres clés

- **450 structures d'insertion** par l'activité économique en région AURA à fin 2021.
- **10593 ETP d'insertion** dans l'IAE à fin 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le Budget de l'Etat (DREETS) consacré à l'IAE en AURA est de **137,2 millions d'euros** pour 2022.

Personnes ressources

Emmanuelle **TELLO**
Coordinatrice régionale Emploi/IAE
emmanuelle.tello@federationsolidarite.org
07 66 23 64 01

Alexandra **VAUDATIN**
Coordinatrice régionale SEVE Emploi
alexandra.vaudatin@federationsolidarite.org
06 14 71 78 32

Mise à jour en Septembre 2022

Fédération des acteurs de la solidarité AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plaidoyer

Droits à un habitat digne et un accompagnement adapté

Positionnement

- **L'accès inconditionnel et continu à un hébergement de qualité pour tous**, en l'absence d'autres solutions.
- **Agir pour le logement d'abord**: l'accès à des logements abordables pour les publics à faibles ressources et les moyens de s'y maintenir.
- **Défendre le triptyque**: production logements sociaux et très sociaux, accès aux droits des publics et accompagnement social adapté aux besoins, tout au long de la vie.

Messages de plaidoyer

- **Affirmer et rendre effectif l'accès inconditionnel et continu à un hébergement de qualité**, (en l'absence d'accès direct à un logement) via une loi de programmation pluriannuelle.
- **Relancer la production de logements sociaux et très sociaux** et renforcer les dispositifs pour l'accès au logement des personnes sans abri et hébergées, en lien avec les instances régionales et départementales (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement – CRHH…)
- **Défendre une politique volontariste pour l'accès aux droits des plus précaires**, notamment pour le droit à l'hébergement et au logement (DAHO – droit à l'hébergement opposable, DALO droit au logement opposable, régularisation des titres de séjour…)
- **Mieux financer l'accompagnement social vers et dans le logement** avec une articulation renforcée entres les différents dispositifs / financeurs (conseil départemental, Etat, ARS…) pour permettre un accompagnement renforcé et adapté dans le temps, en fonction des besoins, tout au long de la vie.
- **Garantir un cadre efficace de concertation territoriale** pour mettre en œuvre les politiques d'hébergement et de logement, en lien étroit avec les services de l'état, bailleurs sociaux, et les différents partenaires (ex: suivi des trajectoires 2022-2024).

Chiffres clés

- **20 005 places d'hébergement dans la Région Auvergne Rhône-Alpes en juin 2021**, dont 5520 places CHRS: risques de diminution du nombre de places dans le cadre de la trajectoire 2022-2024.
- **Le budget exécuté du BOP 177 régional représente, en 2021, 253M€** dont 77,5M€ pour les CHRS (31%), 113 M€ pour l'hébergement d'urgence (45%) et 44 M€ pour le logement adapté (17%).
- **227 895 demandes de logements sociaux** au 1er janvier 2022 (+5,8% par rapport à 2021).
- **Des attributions de logements sociaux en baisse** : 54100 en 2021, contre 58000 en 2017 (**-7%**).
- **9179 recours DALO** déposés en 2021, moins d'un ménage sur trois reconnu prioritaire.

Personne ressource

Justine **LEHRMANN**
Coordinatrice régionale Veille sociale / Hébergement / logement
justine.lehrmann@federationsolidarite.org
06 22 61 12 16

Mise à jour en Septembre 2022